

Réaliser le transport sanitaire de personnes

RS6415 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311, 331
Formacode(s)	31815
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/10/2023
Date d'échéance	18/10/2028

Certificateur(s)

CROIX ROUGE FRANCAISE · SIRET : 77567227221138**GARDEFA · SIRET : 52406982000016**<https://www.gardefa.fr/>**AFTRAL · SIRET : 30540504501718**<https://www.aftral.com/>

Partenaires habilités

106 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 106 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFT FC	30540504500660	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500744	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500785	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC TOULOUSE	30540504500421	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500025	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500041	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500116	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500223	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500249	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 106 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6415-realiser-le-transport-sanitaire-de-personnes/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

« L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance ». Article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

La certification "Réaliser le transport sanitaire de personnes, Auxiliaire Ambulancier" a pour objectif prioritaire de répondre, de manière souple et rapide, aux évolutions de la fonction d'auxiliaire ambulancier dans les entreprises de transport sanitaire. Elle permet de développer et de valider les compétences relatives à la préparation d'un véhicule

sanitaire, l'organisation du transport, l'accompagnement, l'installation et la surveillance du patient en respectant les protocoles d'hygiène ainsi que l'observation et la surveillance de son état de santé.

La certification "Réaliser le transport sanitaire de personnes, Auxiliaire Ambulancier" est une possible opportunité pour des professionnels en reconversion ou en recherche d'emploi.

Celle-ci peut être considérée comme étant un un marche-pied vers une formation diplômante, celle d'ambulancier, par une entrée allégée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Effectuer les contrôles de bases du véhicule en suivant les procédures qualité de sa structure afin de vérifier les conditions de son utilisation, de s'assurer de disposer des matériels, des produits et des médicaments nécessaires au transport de la patientèle et de procéder à leur réassort si nécessaire.
- Organiser l'itinéraire des patients à transporter en tenant compte de leur situation et des horaires de leurs rendez-vous, tout en veillant à s'assurer de leur confort tant au niveau physique que psychologique, et en respectant les règles de sécurité.
- Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité tant à un niveau personnel qu'au niveau du véhicule, en respectant les règles standards liés à sa tenue et au lavage des mains, et en procédant au nettoyage du véhicule et du matériel selon les normes en vigueur afin de prévenir tout risque de contamination vis-à-vis des autres personnes et de lui-même, et en veillant à effectuer la traçabilité des nettoyages effectués.
- Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne au sein d'un véhicule sanitaire, en utilisant le matériel adéquat en s'assurant qu'elle possède tous les papiers nécessaires pour ses rendez-vous et prise en charges, et en veillant à instaurer une relation professionnelle de confiance, tout en la rassurant si nécessaire.
- Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous les directives de l'ambulancier, afin de l'assister selon les besoins et les situations rencontrées et, en veillant à respecter les protocoles en vigueur.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Arrêté du 21 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.
- Code de santé publique Article R6312-7

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité;
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route

;

- Un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

[2]

.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les candidats ayant suivi l'action de formation en cohérence avec la certification visée.

Les candidats à la certification doivent avoir obtenu leur Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2 (AFGSU 2).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de 3 membres habilités :

- Un professionnel du secteur de la formation justifiant d'interventions régulières dans le domaine de la formation ou de l'encadrement d'équipe pédagogique.
- Deux professionnels du secteur sanitaire justifiant d'une certification d'ambulancier ou d'infirmier.

Aucun membre du jury ne doit être intervenu durant le processus de formation.

Les trois membres doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 6 mois en continu dans leur secteur.

Au moins un des membres du jury ne doit pas avoir cessé son activité professionnelle dans le secteur depuis plus d'un an durant la période d'habilitation.

Le président de jury est désigné en accord avec les autres membres du jury. Il est toujours choisi parmi les 2 professionnels qualifiés.

Base légale

Date de décision	18/10/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/10/2028
Date de dernière délivrance possible	18/04/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6415/>

Où se former

Formations référencées	102
Organismes	29
Régions couvertes	13
Prix indicatif	250 € – 1 900 €
Durée	35 – 92 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9 605
Parcours menés à terme	8 686
Taux d'achèvement	90 %
Période	01/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10 007
Montant total engagé	15 402 209 €
Coût moyen par dossier	1 539 €
Durée moyenne	91 h
Période	12/2023 – 08/2026
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	6 %

France Travail	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.